



## Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

### COMMUNIQUÉ

#### PLAN D'ACTION DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE, UN VRAI PARTENARIAT S'IMPOSE

Les groupes environnementaux exigent de travailler à la mise en oeuvre des modalités d'application du plan

**Pour diffusion immédiate. Québec, le 15 septembre 1998.** L'ensemble des groupes environnementaux du Québec réagissent de façon mitigée à la diffusion du plan d'action gouvernemental sur la gestion des matières résiduelles. Ce plan d'action fait suite à une vaste consultation publique qui devait aboutir à des changements substantiels en matière de gestion des déchets au Québec.

Certains principes contenus dans ce plan d'action sont intéressants. Par exemple, il obligera les municipalités à se doter d'un plan de gestion de déchets. De même, il comprend des initiatives concernant l'éducation et l'information, la recherche et le développement et le soutien aux entreprises d'économie sociale.

Cependant, ce plan d'action reprend en grande partie l'ancienne politique de gestion intégrée des déchets solides de 1989. D'ailleurs cette politique prévoyait une réduction de 50% des déchets destinés à l'élimination d'ici l'an 2000 (Nous en étions à 9% en 1996). Dans le plan d'action présenté aujourd'hui, le nouvel objectif est reporté à l'an 2008. « Compte tenu de l'absence d'échéanciers et d'engagements de la part du gouvernement dans ce nouveau plan d'action, allons-nous encore devoir attendre 10 ans avant de voir de réels changements? » a précisé Jean-Yves Guimond, président du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED).

À 24 heures d'avis, la volonté du ministre Bégin de créer un partenariat avec les groupes laisse ces derniers songeurs compte tenu de l'absence de modalités et de moyens qui leur permettraient de participer pleinement à l'atteinte des objectifs de réduction tels que promis depuis près de 10 ans. « Des sommes sont prévues dans ce plan d'action pour des initiatives 3R novatrices mais le gouvernement est incapable de préciser d'où provient cet argent et quand il sera disponible » de dire Michel Séguin, membre du conseil d'administration du FCQGED. « Qui plus est, il n'y a pas d'interdiction d'enfouissement ni des matières toxiques et putrescibles tel que recommandé par le BAPE, ni des matières réutilisables et recyclables » d'affirmer Harvey Mead, président de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN). Également, les moyens de mise en oeuvre du principe de la régionalisation de la gestion des déchets et de la participation des citoyens tels que proposés ne garantissent pas sa réalisation.

2025-A Masson, suite 001, Montréal (Québec) H2H 2P7  
tél.: (514) 521-8989 fax.: (514) 521-9041

Dans le but de parvenir à de vraies pistes de solutions, les groupes demandent au ministre Bégin de les rencontrer, avec les autres intervenants, dans les plus brefs délais et d'entamer un véritable processus de partenariat et de concertation. Plusieurs questions doivent être abordées dont entre autres celles des modalités d'application du plan d'action, des échéanciers réglementaires, du financement et du suivi au plan d'action.

pour informations: Karel Ménard (514) 521-8989

Groupes signataires du communiqué:

Action RE-buts

Centre québécois du droit de l'environnement

ENvironnement JEUnesse

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Greenpeace

Réseau québécois des groupes écologistes

Union québécoise pour la conservation de la nature

Union Saint-Laurent-Grands-Lacs